

PRIEUR ET ASSOCIES
Société Anonyme à conseil d'administration
au capital de 700.000 euros
Siège social : 64, mail des Charmilles
10000 TROYES
320 475 072 R.C.S. TROYES

(la « **Société** »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUILLET 2026**

L'an Deux mille vingt-six,
Le vingt-huit juillet,
A 9h30,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société situé 64, mail des Charmilles 10000 TROYES, sur convocation du Conseil d'Administration, réalisée conformément aux statuts.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benjamin JACQUOT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Arnaud COURTOIS et Monsieur David BECARD, deux (2) des actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Armelle REDER LAVOUTE est désignée comme secrétaire.

La société ASTRE II, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la composition du Conseil d'Administration ;
- Constatation de la démission de Monsieur Arnaud Courtois de ses fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Modification de la composition du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, connaissance prise (i) de la décision du Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2026 de désigner Monsieur Jean-Loup Rogé en qualité de Président du Conseil d'Administration, sous la condition suspensive de sa nomination en qualité d'administrateur par la présente Assemblée et (ii) de la lettre de démission de Monsieur Benjamin Jacquot de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration en date de ce jour,

Décide de nommer en qualité d'administrateur :

Monsieur Jean-Loup Rogé
Né le 27 août 1968 à Lyon
Demeurant 31 Boulevard des Belges, 69006 Lyon

Pour une période de six (6) ans à compter des présentes résolutions, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2032 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Monsieur Jean-Loup Rogé a d'ores et déjà déclaré accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Arnaud Courtois de ses fonctions de Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Arnaud Courtois en date du 28 juillet 2026,

Prend acte de la démission de Monsieur Arnaud Courtois de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, avec effet à compter de ce jour à l'issue des présentes décisions,

Constate que Monsieur Arnaud Courtois a confirmé n'avoir aucune réclamation à formuler à l'encontre de la Société au titre de l'exercice ou de la cessation de ses fonctions, et lui donne, en tant que de besoin, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour,

Le remercie pour les services rendus à la Société au cours de son mandat.

TROISIEME RÉOLUTION

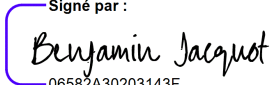
Pouvoirs en vue des formalités

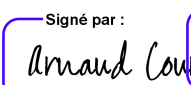
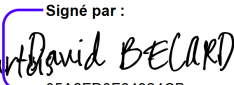
L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I, 15, rue de Laborde, 75008 Paris et à Formallys, 282, rue des Pyrénées, 75020 Paris, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal des Activités Économiques compétent ainsi que pour certifier conformes les actes visés à l'article R.123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A.123-4 du Code de commerce.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les scrutateurs et le secrétaire de séance.

Signé par :

06582A30203143F...
Président du Conseil d'Administration
Monsieur Benjamin Jacquot

Signé par :

59CD51E550604D3...
Signé par :

05A2FD0F64924CB...
Les scrutateurs
Monsieur Arnaud Courtois
Monsieur David Bécard

Signé par :

FC3C64964E5E4B7...
Secrétaire de séance
Madame Armelle Reder-Lavoute